

Commune de VINASSAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 04 octobre à 18h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	22

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, FOURGOUS Anne-Marie, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Date remise convocation et affichage
28/09/2023

Procuration :

GARCIA Gérard à ALDEBERT Didier.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Secrétaire de séance : MATUTANO Céline.

N° 2023-43 Cœur de ville Tranches 1 et 2.

Le Maire,

- Rappelle les dossiers de subventions concernant les travaux – aménagement, cœur et traversée de ville - :

2021 : Tranche 1 : 624 455 € HT

Subvention départementale notifiée : 136 054 €.

2022 : Tranche 2 : 1 213 327,73 €.

Subvention départementale notifiée : 205 299 €.

Il reste à attribuer 158 699 € pour financer l'opération avec un taux d'aide de 27,20 %.

- Demande au Conseil Municipal de délibéré.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **REITERE** la subvention départementale de 158 699 € sur l'exercice 2023 pour financer les tranche 1 et 2 pour un montant total de travaux de 1 837 782,73 € HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Didier ALDEBERT

